

DÉLIBÉRATION N°7 CASDIS DU 7 MARS 2022

Numéro enregistrement Préfecture : DC-20220307-7

DEMANDE DE FINANCEMENT – PROJET REGOURD

Sur convocation de son président, Monsieur Pascal LEWICKI, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. du Lot s'est réuni lundi 7 mars 2022 à 14h30 en présence de Monsieur Michel PROSIC, Préfet du Lot.

Etaient Présents

Avec voix délibérative :

Monsieur Pascal LEWICKI, Madame Véronique CHASSAIN, Madame Anne LAPORTERIE, Madame Dominique BIZAT, Madame Catherine MARLAS, Madame Caroline MEY-FAU, Monsieur Fausto ARAQUE, Monsieur Christian PONS, Monsieur Pierre MOLES, Monsieur Alfred TERLIZZI, Monsieur Claude VIGIÉ

Sans voix délibérative :

Colonel hors-classe Jean-François GALTIE, Médecin colonelle Marie-Pierre TAILLADE, Capitaine Mickaël DESBRUERES, Capitaine Jean-Marc MATHIEU

Assistaient également :

Monsieur Jean-Paul LACOUTURE, Madame Laurence MAGINOT, Madame Véronique BAILLY, Lieutenant-colonel Jérôme FERRAGE, Madame Elodie JEURISSEN, Monsieur François GOMEZ, Madame Céline TODESCHINI

Etaient absents / excusés :

Monsieur Rémi BENSOUSSAN, Madame Mireille FIGEAC, Madame Edith LAGARDE, Madame Françoise LAPERGUE, Madame Amélie VACOSSIN, Monsieur Vincent BOUILLAGUET, Monsieur Jean-Marie COURTIN, Monsieur Frédéric DECREMPS, Monsieur Daniel JARRY, Monsieur Jean-Luc MARX, Monsieur Jean-Claude SAUVIER, Monsieur Régis VILLEPONTOUX, Lieutenant-colonel Olivier LABADIE, Lieutenant-colonel Virgile MOREAU, Capitaine Philippe DELTOUR, Adjudant Christophe MORANDIN, Adjudant-chef Mathieu DUHAMEL, Monsieur Marc CARPREAUX.

Dans le cadre de la construction d'un nouveau centre de secours principal et d'un pôle technique qui ont fait défaut à ce jour et depuis de nombreuses années, le SDIS et le Département du Lot travaillent en étroite collaboration.

Ce projet s'inscrit dans une politique de transition énergétique et l'objectif est d'aboutir à un bâtiment passif pour la partie tertiaire et les espaces de vie afin d'atteindre le BEPOS en E4-C1, future réglementation énergétique RE 2020. La mise en place de panneaux photovoltaïques permettra de produire de l'électricité pour couvrir la consommation totale de la partie tertiaire et des espaces de vie ainsi que la majorité des besoins du pôle technique.

Lors des questions orales au Sénat de la séance publique du 19 octobre 2021, Madame la sénatrice du Lot Angèle Prévaille a attiré l'attention sur le financement de cette opération par l'Etat. Le secrétaire d'Etat, Monsieur Joël Giraud, lui a indiqué que le projet pouvait être financé dès lors qu'il était inscrit dans un contrat ; en l'occurrence il l'est dans le cadre du contrat de relance et de transition énergétique du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Grand Quercy. Par une délibération, le Département sollicite l'aide pour le compte du SDIS, qui recevra directement la subvention à son nom en tant que maître d'ouvrage de l'opération. Parallèlement, le SDIS prévoit également une délibération de son Conseil d'Administration.

A ce titre, après avoir pris connaissance du rapport de présentation et après en avoir délibéré, les membres du CASDIS décident d'autoriser le Président :

- à s'associer au Département du Lot afin qu'il sollicite une subvention de l'Etat de 3 000 000 d'euros pour le projet de construction du nouveau Centre de secours principal (CSP) et du Groupement des services techniques et du bâtiment (GSTB) à Cahors, selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Ressources		
Travaux	9 662 580 €	Etat	31 %	3 000 000 €
		Autofinancement	69 %	6 662 580 €
		TOTAL	100 %	9 662 580 €

Détail du vote :

Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 00
Abstention : 00

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Cahors, le 11 mars 2022

**Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours du Lot**



Pascal LEWICKI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.